

DPAA.A.EK.24.2.78
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

SECRETARIAT
GENERAL A L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES

SECRET N° 78/476 / du 29 JUIN 1978
portant nomination des Directeurs Régionaux
du Ministère de l'Education Nationale.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN --

(/ I S A S :

- (/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;
- (/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
- (/u le Décret 75/145 du 20 Mars 75 fixant les indemnités des fonctions accordées aux titulaires des postes de commandement ;
- (/u le Décret 62/13D du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le Décret 74/470 du 31-12-74 abrogeant les dispositions du décret 62-196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le Décret 62/197 du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3-4-77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
- (/u le Décret n° 77/165 du 5-4-77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964 fixant le statut commun de l'Enseignement et les actes modificatifs subséquents ;
- (/u les nécessités de services ;

DFP.

DB.

DCF.

SECRET :

Article 1er. - Les fonctionnaires des cadres de la catégorie A de l'Enseignement dont les noms suivent sont nommés Directeurs Régionaux de l'Enseignement conformément au tableau ci-après :

.../...

N°s	Noms & Prénoms	Grades	Poste
1.-	YANDZA Gérard François	I.E.P de 7° échelon	Brazzaville
2.-	MOUKALA Gaston	I.E.P de 2° échelon	Bouenza (Madingou)
3.-	OKOMBI Michel	I.E.P de 4° échelon	Cuvette (Owando)
4.-	ASSAMA Philippe	Professeur Certifié de 1° échelon	Kouilou (Pte-Noire)
5.-	ISSANGA Gilbert	I.E.P de 4° échelon	Lékoumou (Sibiti)
6.-	OLEMBE Jean - François	I.E.P de 3° échelon	Likouala (Impfondo)
7.-	BAKOU Alain Rémy	I.E.P de 4° échelon	Niari (Loubomo)
8.-	BAYIZA Alphonse	I.E.P de 6° échelon	Pool (Kinkala)
9.-	GOULOUBI Héliodore	Professeur Certifié de 3° échelon	Plateaux (Djambala)
10.-	EBAM Placide	Professeur de CEG de 3°	Sangha (Ouesso)

Article 2.- Les intéressés percevront l'indemnité de fonctions prévue à l'article 30 du décret n° 77/467 du 7-9-77 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale

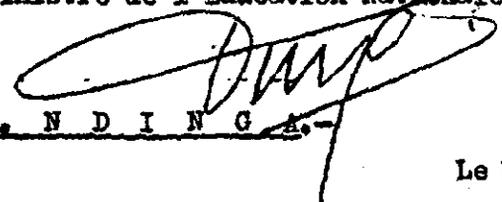
Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

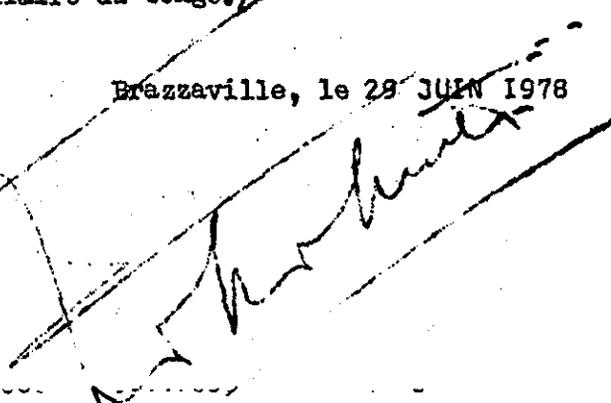
Brazzaville, le 29 JUIL 1978

Par le 2^e Vice-Président du Comité Militaire du Parti.

Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

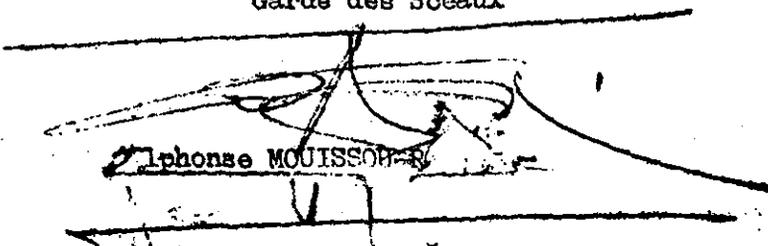
Le Ministre de l'Education Nationale


- A. N D I N G A. -


COLONNEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux

Le Ministre des Finances


Alphonse MOUISSON.-

- H. L O P E S. -

AMPLIATIONS :

MEN.....3 SGM/BC.....5
SCEN.....2 Dossiers.....10
DFP.....3 Intéressés.....10
DB.....2 Archives.....5
DCF.....2
DPAA.....3
DIRECTIONS REGION...10